



COMMUNE DE CRESSIER

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour l'avant-projet de protection contre les crues du Ruhaut et du Mortruz

Conseil général du 1^{er} septembre 2022 - point 3 de l'ordre du jour

Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Introduction :

A la suite des inondations qui ont dévastées notre village, des mesures d'urgence ont été déployées afin d'effectuer les premiers travaux nécessaires à la sécurisation de notre village.

Il convient dès à présent, d'aller de l'avant en donnant mandat au bureau SD ingénierie de préparer un avant-projet de protection contre les crues. Celui-ci, permettra de définir les travaux qui devront être entrepris dans un futur proche et nous permettra d'avoir ainsi une vision globale sur les coûts qui devront être engagés dans les années à venir.

Détail financier :

Le tableau ci-après, vous donne les détails complets de l'offre.

| | | Montant |
|----------------------------------|--|---------------------|
| Résumé - Motifs et mandat | Contexte, objectifs, périmètre du projet et rappel des principales étapes du mandat. | 288.00 CHF |
| Documents de base | Bases du projet. | - CHF |
| | Etudes antérieures - références. | - CHF |
| Contexte | Evénements historiques. (archives ArcInfo, etc.) | 1'170.00 CHF |
| | Caractéristiques du bassin versant. | - CHF |
| | Conditions hydrologiques et régime de charriage (formule empirique, relevé granulométrique, etc.) y.c. géologie | 4'414.00 CHF |
| | Capacité actuelle des chenaux. | - CHF |
| | Conditions géologiques. | - CHF |
| | Conditions hydrogéologiques (zone de protection des eaux, impact sur des ressources en eau potable). | - CHF |
| | Types de dangers (processus) possibles : -inondation -érosion des berges -épandage d'alluvions -débordement de lave torrentielle -ruissellement | 873.00 CHF |
| | Scénarios de danger. | - CHF |
| | Analyse des points faibles le long des cours d'eau d'un point de vue hydraulique. | - CHF |

| | | |
|---|---|---------------|
| | Evaluer l'efficacité des ouvrages de protection existants : digues, pièges à graviers, murs de soutènements, etc. (compléter le cadastre des ouvrages et indiquer l'emplacements des ouvrages sur une carte). | - CHF |
| | Evaluer les ouvrages d'équipement existants : ponts, canalisations, etc. (compléter le cadastre des ouvrages et indiquer l'emplacement des ouvrages sur une carte). | 944.00 CHF |
| | Situation de danger existante (cartes des dangers ou des intensités). A prévoir pour le Mortruz modèle 2D pour la carte de débordement. | - CHF |
| | Contraintes locales particulières, planifications stratégiques cantonales (tronçons avec BNPC, etc.) | 607.00 CHF |
| | Analyse des points faibles le long des cours d'eau d'un point de vue écomorphologique, piscicole, paysager, etc. | - CHF |
| | Périmètre réservé aux eaux (PRE), installations et utilisations actuelles (cf. lien avec le plan sectoriel). | 679.00 CHF |
| Nécessité d'intervenir | Objectifs de protection retenus. | - CHF |
| | Déficits de protection / justifier la nécessité de mettre en œuvre des mesures de protection. | - CHF |
| | Valeurs de dimensionnement retenues. | - CHF |
| | Objectifs écologiques. | 1'569.00 CHF |
| | Compléments d'inventaires (écologiques, biologiques, etc.). | - CHF |
| Dommmages potentiels | Evaluation détaillée des dommages potentiels, calcul des risques (EconoMe light sur les deux cours d'eau avec éléments plus détaillés). Synthèse des dommages annuels. | 5'385.00 CHF |
| Planification des mesures (pour 3 variantes) | Périmètre du projet. | - CHF |
| | Etude de variantes incluant les mesures envisageables (objectifs des mesures, bases du dimensionnement). Variante retenue avec justification du choix. | 25'620.00 CHF |
| | Cas de surcharge / robustesse du système. | 1'024.00 CHF |
| | Etudes techniques (modélisations 3D/modèles physiques, études géotechniques particulières, etc.). Monitoring. Etude détaillée du charriage.-> proposition de mettre à jour le modèle 2D | - CHF |
| Revitalisation | Vérifier que les mesures constructives proposées pour la protection contre les crues soient compatibles avec l'art.4 LACE. Rechercher des aménagements permettant d'atteindre les objectifs de la LEaux. | 2'360.00 CHF |
| | Descire l'état naturel et de référence, les influences irréversibles et comparer les états. | - CHF |
| | Subventionnement de base: Evaluer toutes les potentialités pour améliorer les fonctions écologiques requises dans l'espace du cours d'eau (selon art. 4 LACE et art. 37 LEaux). Comparaison état actuel et état de référence. | 1'137.00 CHF |
| | Bonus : Evaluer le potentiel pour que le projet d'aménagement puisse obtenir des bonus supplémentaires, de la confédération et du canton, liés à l'amélioration de la biodiversité. | - CHF |
| Estimation des coûts (pour 3 variantes) | Vérifier la faisabilité et la proportionnalité des mesures proposées d'un point de vue financier. | - CHF |
| | Estimer les coûts (précision +/-30%) de la(es) variante(s) la(es) plus probable(s). | 5'030.00 CHF |
| | Déterminer le montant d'investissement probable (coûts de construction, coûts pour l'équipement nécessaire). | - CHF |
| | Indiquer la clé de répartition entre tous les acteurs impliqués (communes, privés, etc.). | 875.00 CHF |
| Informations complémentaires | Etude des conflits possibles. | 1'028.00 CHF |
| | Bassin de rétention des crues, dépotoir à alluvions. | - CHF |
| | Sites pollués. | - CHF |
| | Gestion intégrée des risques. | 1'064.00 CHF |
| | Enquête préliminaire des impacts sur l'environnement (EPIE): listes des thématiques environnementales | 1'795.00 CHF |
| Planification participative | Bénéficiaires et personnes concernées (pour déterminer d'éventuels dédommagements ou participations aux coûts). | 1'418.00 CHF |

| | | |
|---|--|----------------------|
| Plans annexés + Rapport technique | . Plan de situation avec le périmètre du projet indiquant les installations et les zones de protection - Echelle 1:25'000. . Cartes des dangers/intensités - Echelle 1:5'000. . Plans des ouvrages existants et de la situation existante (si demandé au point 2) - Echelle entre 1:500 et 1:5'000. . Plan des relevés écomorphologiques (si demandé au point 2) - Echelle entre 1:500 et 1:5'000. . Plan de situation des variantes examinées et représentation du périmètre réservé aux eaux (PRE). Echelle entre 1:500 et 1:5'000 . . Plans et coupes types des variantes principales. Sur les coupes indiquer les niveaux d'eau et la revanche pour la (les) variantes retenue(s) - Echelle entre 1:200 et 1:2'000. | 13'445.00 CHF |
| | | 70'725.00 CHF |
| Séance de coordination avec le canton | 2 séances de 2h + préparation | 1'728.00 CHF |
| Séance de présentation intermédiaire | 1 séance de présentation intermédiaire (y compris préparation) | 1'950.00 CHF |
| Séance de présentation finale | 1 séance de présentation intermédiaire (y compris préparation) | 1'950.00 CHF |
| | | 5'628.00 CHF |
| Total de l'offre hors rabais, frais et taxes | | 76'353.00 CHF |
| Rabais 2.5% | | 1'908.85 CHF |
| Total avec rabais | | 74'444.15 CHF |
| Frais | | 2'605.55 CHF |
| Total avec Frais | | 77'049.70 CHF |
| Divers et imprévus | | 6'515.00 CHF |
| Sous-Total | | 83'565.45 CHF |
| TVA | | 6'434.55 CHF |
| Total | | 90'000.00 CHF |

Conclusion :

Dès lors, et au vu de ce qui précède, nous vous demandons Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et d'accepter la demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Cressier, le 15 août 2022

Conseil communal

Annexe : Arrêté



ARRÊTÉ

relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour l'avant-projet de protection contre les crues du Ruhaut et du Mortruz

Le Conseil général de la Commune de Cressier,

Vu le rapport du Conseil communal du 15 août 2022 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964;

Entendu le préavis de la Commission financière

Sur la proposition du Conseil communal ;

arrête :

- Art. premier Un crédit d'engagement de CHF 90'000.- est accordé au Conseil communal pour l'avant-projet de protection contre les crues du Ruhaut et du Mortruz
- Art. 2 La dépense sera portée aux comptes d'investissements I20220901 et amortie au taux de 20% sur 5 ans.
- Art. 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'issue du délai référendaire.

Cressier, le 1^{er} septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL,
le président, le secrétaire,

J. Veillard

A. Chittani